

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS
11400

CONSEIL MUNICIPAL
05 juin 2026

PROCES VERBAL

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : ...11

En exercice :11

Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-six le 05 juin 2026 à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD, Maire.

Date de la convocation : 27 mai 2026.

Présents : Jean-Pierre GUIRAUD, Zélie ANDRAUD, Olivier COUSERGUE, Dominique GUIRAUD, Rémi LE ROY, Magali GUIRAUD, Claudie AUBERT, Loïs JALBAUD.

Absents :

Absents (représentés) : Gérard MONTECH, Heidi SCHMITZ, Nathalie VIGROUX,

Secrétaire : Zélie ANDRAUD

Début de séance : 20h

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu les articles L280 et L293 du code électoral.

Vu les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 et suivants, L.2121-14 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la circulaire INTP2611651C du Ministère de l'Intérieur en date du 6 mai 2026 sur la désignation des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté préfectoral du département de l'Aude n°DLC-BELPAG-11-2026-0095.

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour, sur demande de l'État, afin de désigner les délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Désignation du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

À l'issue du premier tour de scrutin, M Jean-Pierre GUIRAUD est désigné délégué à l'unanimité des voix.

Désignation des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

À l'issue du premier tour de scrutin, M Gérard MONTECH est désigné suppléant à l'unanimité des voix.

À l'issue du premier tour de scrutin, M Olivier COUSERGUE est désigné suppléant à l'unanimité des voix.

À l'issue du premier tour de scrutin, Mme Zélie ANDRAUD est désignée suppléante à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Municipal de la présente délibération a été affichée conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire
Jean-Pierre GUIRAUD



La secrétaire de séance
Zélie ANDRAUD

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Z. Andraud', written in a cursive style.